

Date de convocation : 02/10/14

Nombre de membres : 99

Présents : 69

Pouvoirs : 4

Date d'affichage : 02/10/2014

Votants : 73

Le dix octobre deux mille quatorze, les délégués du SMIRGEOM du secteur Est de la Sarthe se sont réunis à la salle des Fêtes de Montaillé, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Michel ODEAU.

**ETAIENT PRESENTS :**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CALAISIE** : Jean-Marie RAVE, Jean AUVRAY, Pierre MERCIER, André GARIN, Sylvie BIGOT, Gérard CHERY, Joël LHERMITTE, Claudius SALTEL, Claude REZE, Robert DUPAS, Rémi MATRAS et Didier GRANGER.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BILURIEN** : René COSNARD, Michel FROGER, Roger LECOMTE et Chantal BUIN CHARTIER.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES BRIERES ET DU GESNOIS** : Benoît LOUISE, Jean-Paul HUBERT, Jean-Patrick MUSSARD, Christian LECOSSIER, Paul GLINCHE, Cornelis VAN DEN HAM, Jimmy LEGOT, Jean-Claude BOUTTIER, Romuald MICK, Stéphane LEDRU, et Michel CHATUDEAU.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE** : Danièle CHARTRAIN, Christian LANDEAU, Michèle LECOMTE, Régis BREBION, Michel DIVARET, Jean-Claude GOUHIER, Michel ROUAUD, Annie CHOPLIN, Philippe GRIGNE, Patrick DE MEYERE, Sophie DOLLON, Claude GRIGNON, Christian BLOC, Roland MARCOTTE, Claudine DIGUET, Jérémie CANTY, Hugues de VAUPLANNE, Michel ODEAU et Roger LEBRETON.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LUCE** : Claude HERTEREAU, Francis BOUSSION, Sylvie CHARTIER, Daniel FOURNY, Claude JUIGNET et Christelle HOYAU.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE BRAYE** : Gérard BROUARD, Gérard BATARD, Michel DESVEAUX, Michel MERCIER, Olivier DRONNE, Annette ESNAULT, Jean-Claude LABELLE, Arlette HERISSON et Prosper VADE.

**MONDOUBLEAU** : Serge RENAULT

**SARGE SUR BRAYE** : Alain VIVET

**SICTOM DE MONTOIRE-LA CHARTRE** : Hervé BINOIS, Didier BOUHOURS, Jocelyne GOUPY, Odile HUPENOIRE BONHOMME, Patrick LIBERGE et Gilbert MOYER.

**POUVOIRS** : Roland LALAIRE donne pouvoir à Michel ODEAU, Philippe BROSSIER donne pouvoir à Patricia EDET, Christelle LEVASSEUR donne pouvoir à Jean-Claude BOUTTIER et Willy PAUVERT donne pouvoir à Michel DIVARET.

***Constituant la majorité des membres en exercice.***

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CALAISIE** : Valérie BONNEFOI et Pierre DUQUEF.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BILURIEN** : Jean-Marie BOUCHE, Jean-Luc EPINEAU, Francis REGNIER et Jean-Yves LAUDE.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES BRIERES ET DU GESNOIS** : Brigitte BOUZEAU, Annie BUISSON, Michel PRE et Michel JACK.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE** : Roland LALAIRE, Sophie DESTOUCHES, Pascal COQUET, Vincent PETIT, Patricia EDET, Philippe BROSSIER et Willy PAUVERT.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LUCE** : Jarno ROBIL et Gérald DEROUIN.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE BRAYE** : Jacky LEDRU, Dominique COALLIER, Gérard ESNAULT, Eric BARBIER, Matthias KASER et Nadine MERCIER.

**LE MANS METROPOLE** : Olivier POUAPON

**SICTOM DE MONTOIRE-LA CHARTRE** : Didier CROISSANT, Janine LARIDANS, Joëlle MESME et François RONCIERE.

**Assistaient également** : Monique FOURMONT, Jean-Claude POTTIER, Richard MASSON, Annick CUISNIER, Jean-Claude SENE, Guy CHEVAUCHER et Agnès SURGENT.

**Autres présents** : Marie EMONNET, Christine RICHARD et Vincent VERON.

***Joël LHERMITTE est nommé secrétaire de séance.***

Monsieur Michel ODEAU, président, ouvre la séance et remercie la municipalité de Montaillé et présente le compte rendu du conseil syndical du 27/06/14.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Il présente également les décisions prises par le président en vertu de délégations accordées par le conseil syndical.

DATE	NUMERO	SERVICE	OBJET
02/07/2014	2014/01	POLE TECHNIQUE	Signature devis Cissé pour le rallongement de la canalisation PEHD au Ganotin pour un montant de 3304,80 € TTC
25/07/14	2014/02	POLE TECHNIQUE	Décision de reconduction expresse n°2 pour 1 an du marché sur le tri et conditionnement des emballages recyclables et journaux-magazines cartonnettes sur les 56 communes du SICTOM de Montoire
07/10/2014	2014/03	POLE TECHNIQUE	Signature d'un devis pour la mise en place de torchère par la société PRODEVAL

## AFFAIRES PRESENTANT UN INTERET COMMUN

### I.-PRESENTATION DU SMIRGEOMES

Un PowerPoint présentant le syndicat est projeté à l'ensemble des élus.

### II.-DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 212 et L 261.3.

Vu la loi d'orientation N° 92.125 D du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13.

Le Président présente les résultats prévisionnels de l'exercice 2014, expose les grandes lignes directives pour 2015 et ouvre le débat.

En conséquence, le 10 octobre 2014 s'est tenu le débat d'orientations budgétaires du SMIRGEOMES pour l'année 2014 (cf. le document ci-joint).

### III.-DECISION MODIFICATIVE

Une décision modificative n°1-2014 est nécessaire sur la section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	Compte	Montant	Compte	Montant
<b>Chapitre 74 Dotations et subventions</b>				- <b>167 000 €</b>
ADEME enquête CCHS			812 7478 035	- 167 000 €
<b>Chapitre 011 Charges à caractère générale</b>		- <b>34 720 €</b>		
Carburants	812 60622 035	- 3 500 €		
Fournitures petit équipement	812 60632 035	- 1 000 €		
Vêtements de travail	812 60636 035	- 1 000 €		
Location véhicules	812 6135 035	- 8 000 €		
Frais de repas	812 6188 035	- 1 920 €		
Catalogues et imprimés	023 6236 035	- 12 000 €		
Frais de déplacement	812 6251 035	- 6 500 €		
Frais de télécommunication	812 6262 035	- 800 €		
<b>Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés</b>		- <b>132 280 €</b>		
FNAL	812 6332 035	- 466 €		
CNFPT CDG	812 6336 035	- 1 835 €		
URSSAF solidarité	812 6338 035	- 279 €		
Supplément familial de traitement	812 64112 035	- 1 332 €		
Indemnités	812 64118 035	- 5 905 €		
Rémunérations	812 64131 035	- 83 929 €		
Cotisations URSSAF	812 6451 035	- 27 852 €		
Cotisation caisse de retraite	812 6453 035	- 3 540 €		
Cotisation Pole Emploi	812 6454 035	- 5 962 €		
ATIAL	812 6458 035	- 200 €		
Médecine du travail	812 6475 035	- 100 €		
Autres charges	812 6488 035	- 880 €		
<b>TOTAUX</b>		- <b>167 000 €</b>	- €	- <b>167 000 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE** de procéder à cette décision modificative sur la base des éléments mentionnés dans le tableau ci-avant.

Une décision modificative n°1-2014 de virement de crédits de chapitre à chapitre est nécessaire sur la section d'investissement

INVESTISSEMENT	Dépenses	
	Compte	Montant
<b>Chapitre 20 Immobilisations incorporelles</b>		<b>10 000 €</b>
Frais d'étude	812 2031 1410	5 000 €
Frais d'insertion	812 2033 0405	5 000 €
<b>Chapitre 21 Immobilisations corporelles</b>		<b>- 10 000 €</b>
Déchèteries - Nouvelles filières	810 2135 1404	- 10 000 €
<b>TOTAUX</b>		<b>- €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE** de procéder à cette décision modificative sur la base des éléments mentionnés dans le tableau ci-avant

## VI.-PERSONNEL

### IV.1 Création d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe (dans le cadre des avancements de grade)

Suite à la décision du conseil syndical du 27/06/2014 relative à la détermination des taux de promotion pour les avancements de grade, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014. Les postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe et de rédacteur principal actuellement occupés par ces agents seront supprimés au 31/12/2014.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE** de créer un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014 et DECIDE de supprimer du tableau des effectifs les postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe et de rédacteur principal actuellement occupés par ces agents au 31/12/2014.

## V.-AFFAIRES FONCIERES

### V.1 Echange de parcelles –site du Ganotin

Dans le cadre d'une convention avec la SAFER, il est proposé de procéder à un échange de parcelles avec Mme BOUGNON.

Parcelles à échanger :

- ✓ Pour le SMIRGEOMES : B 376 et B 382 – commune d'Ecorpain – contenance : 25 260 m<sup>2</sup>
- ✓ Pour Mme BOUGNON : C 7 – commune d'Ecorpain – contenance : 19 250 m<sup>2</sup>

La valeur des parcelles échangées a été évaluée par la SAFER au montant de 7 830 €.

Il serait procéder à un transfert du bail rural (exploitant : M. Sébastien RENVOISE).

La parcelle transférée au SMIRGEOMES ferait l'objet d'une convention de mise à disposition en lien avec la SAFER.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **ACCEPTE** l'échange de parcelles avec Mme BOUGNON sur la base des conditions évoquées ci-dessus et **AUTORISE** le président à signer tous les documents relatifs à cet échange.

## **AFFAIRES RELATIVES A LA COMPETENCE TRAITEMENT**

### **VI.- UTOM - REGULARISATION DU DOSSIER AVEC LE GROUPEMENT BIOVEA 72**

Des discussions sont en cours avec le groupement BIOVEA 72 concernant la production de lixiviats de l'UTOM et la prise en charge des dépenses sur le traitement des odeurs.

Il est proposé au conseil syndical, soit de poursuivre la discussion pour régulariser le dossier sur la base des modalités financières exposées au conseil syndical, soit d'autoriser le président à ester en justice (auprès du T.A. de Nantes).

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, avec 2 abstentions, **DECIDE** de poursuivre la négociation avec le groupement BIOVEA 72 pour régulariser le dossier concernant la production de lixiviats de l'UTOM et la prise en charge des dépenses de traitement des odeurs sur la base des modalités financières exposées au conseil syndical.

### **VII.- ATTRIBUTION DU MARCHÉ – « PRISE EN CHARGE, TRANSPORT, TRI, VALORISATION DES DECHETS DE PLATRE COLLECTES AU SEIN DES DECHETERIES DU SMIRGEOMES ET DU SICTOM DE MONTOIRE – LA CHARTRE»**

Il est proposé de mettre en place une nouvelle prestation sur les déchèteries du SMIRGEOMES et du SICTOM de Montoire – La Chartre afin de collecter et de valoriser (ou traiter) les déchets de plâtre.

Outre un intérêt environnemental, la mise en œuvre de cette nouvelle filière de valorisation est nécessaire afin de limiter l'enfouissement de ces déchets sulfatés. Sa mise en œuvre a été demandée par le préfet lors de la commission de suivi du site du Ganotin le 25 juin 2014.

Suite à la consultation engagée, il est proposé d'attribuer ce contrat à la société CHAVIGNY Recyclage pour un montant annuel estimé de 36 500 €. La collecte est envisagée à l'aide de big-bags qui seront installés sur toutes les déchèteries.

N.B. : il est à noter que les tonnages détournés grâce à cette filière sont aujourd'hui traités avec les encombrants (d'où une possible baisse des dépenses pour cette prestation).

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer ce contrat à la société CHAVIGNY Recyclage pour un montant annuel estimé de 36 500 €.

### VIII.-AVENANT AU MARCHÉ « MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE L'ALVEOLE 3.3 DE L'ISDND DU GANOTIN »

Il est proposé de procéder à la signature d'un avenant afin d'intégrer les plus et les moins-values de cette mission de maîtrise d'œuvre confiée à la société ANTEA.

Montant global d'origine		<b>39 846 € H.T.</b>
Moins-values	Perméabilité sur échantillon remanié diamètre 70 mm	- 848 € H.T.
	Présentation du projet lors d'une réunion	- 550 € H.T.
Plus-values	Mesure de masse volumétrique	+ 26 € H.T.
	Réunion de chantier supplémentaire	+ 550 € H.T.
Nouveau montant global		<b>39 024 € H.T.</b>

Le président sollicite l'autorisation de signer cet avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président, à signer cet avenant.

## **AFFAIRES RELATIVES A LA COMPETENCE COLLECTE**

### IX.-FREQUENCE DE COLLECTES - BILAN DE LA CONSULTATION AUPRES DES COMMUNES

Une présentation détaillée des résultats de la consultation lancée auprès des mairies est proposée lors de la réunion du conseil.

## **INFORMATIONS DU PRESIDENT**

- Recours de la société FOURNIGAULT devant le T.A. de Nantes (surplus de béton – UTOM du Ganotin) ;
- Appel d'offres collectes en cours (remise des offres pour le 30/10/2014) ;
- Lancement de l'appel d'offres pour l'exploitation du centre de tri (remise des offres pour le 03/12/2014) ;
- Le planning des prochains conseils est le suivant :
  - o **5 décembre 2014 à 18h** (vote du budget) à Montfort le Gesnois.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du conseil syndical s'achève à 20h45.